

# Accès aux soins : adoptez les bons réflexes !



## Le jour

En semaine de 8h à 20h

Je contacte en priorité  
mon médecin traitant ou  
en cas d'absence un autre  
cabinet médical



Je ne me déplace  
pas aux urgences,  
j'appelle le

15\*



## Le soir à partir de 20h, le week-end, les jours fériés et pendant les ponts

J'ai un problème de santé  
qui ne peut pas attendre  
l'ouverture habituelle des  
cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences,  
j'appelle le

116 117

ou

15

en cas  
d'urgence vitale \*\*

\* sauf le 154 pour les personnes sous des traitements cancérologiques



Je reçois  
des conseils  
médicaux  
par  
téléphone



Je suis informé  
du lieu où  
consulter le  
médecin de  
garde le plus  
proche



Je reçois la  
visite d'un  
médecin de garde



Je suis pris  
en charge  
à l'hôpital